

CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Attestation sur l'honneur

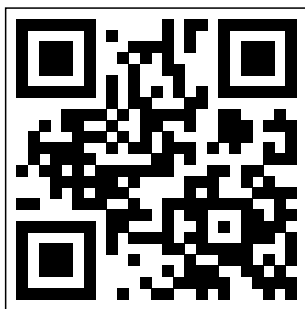
Document à compléter de façon lisible et de préférence en majuscules.
Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires



RAISON SOCIALE :

OBLIGE TEST

N° SIREN : **098765432**



DOSSIER N° : **MFVX1780394512**

Cette attestation sur l'honneur est déjà remplie

Vous devez simplement signer et nous renvoyer ce document officiel

La valeur finale de cette prime est de : **1.023,00 €**

Pour un volume de : **0,00 MWhC** classique et **93,00 MWhC** précarité

Pour une signature manuscrite :

1- Imprimez, datez et signez (+ un cachet pour les entreprises)

2- Idem pour l'installateur : signer + date + son cachet d'entreprise

Si c'est votre installateur qui vous a présenté ce document, il se chargera de le renvoyer, sinon renvoyez vous même ce document (**9 pages**) :

soit scanné : votre espace perso > Renvoyer > **Télécharger**

et par courrier : avec les autres pièces du dossier

Une question ? Contactez-nous au **01 82 28 72 01**

Pourquoi ce document ?

Ce document (appelé Attestation sur l'Honneur) utilise le format officiel fixé par le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE). Il est exigé par l'administration pour que des travaux d'économies d'énergie puissent être valorisés en Certificat d'Économie d'Énergie (CEE). Il est déjà rempli, vous devez impérativement vérifier, le dater et le signer.

Ce document est constitué de 9 pages :

Page 0 : cette page explicative

Pages 1 à 4 : le descriptif technique de l'opération

Pages 5 à 6 : l'identification du client ayant commandé l'opération

Page 7 : l'identification de l'installateur ayant réalisé les travaux

Page 8 : Attestation R1 de justificatif des revenus du ménage

Page 9 : Mentions finales

Les termes utilisés dans ce document administratif :

Date d'engagement de l'opération : ce n'est pas la date de début du chantier, mais la date où le client passe commande à son installateur (ou maître d'œuvre)

Date d'achèvement de l'opération : ce n'est pas la date de fin du chantier, mais la date apposée sur la facture (ou le document équivalent)

Bénéficiaire : c'est le mot utilisé par l'administration pour désigner le client qui réalise les travaux, ou la personne qui le représente.

Personne morale : ce dit d'une entreprise, une copropriété, une collectivité, ... autre qu'un particulier (qui est une personne physique)

Raison sociale : Nom de l'entreprise, de la copropriété ou de la collectivité.

Maître d'ouvrage : c'est le client, mais également l'entreprise pour laquelle un projet est réalisé. Le maître d'ouvrage définit l'objectif du projet, son calendrier et le budget.

Maître d'œuvre : désigne la personne ou l'entreprise choisie par le maître d'ouvrage pour l'aider à réaliser son projet et respecter les délais, la qualité ainsi que les coûts fixés (ex : un architecte, un bureau d'études...). Le maître d'œuvre assiste son client dans le choix des installateurs, l'exécution et la réception des travaux

Fonction du signataire : titre ou responsabilités de la personne qui signe ce document au nom d'une entreprise, d'une copropriété, d'une collectivité... (ex : Gérant, Directeur administratif, Président du conseil syndical, ...)

Secteur tertiaire : commerces, bureaux, santé, enseignement, infrastructures collectives destinées aux sports, aux loisirs, aux transports, cafés/hôtels/restaurants, et tous les établissements destinés à recevoir du public.

A1/ BAR-EN-104 (v.A54.2) : Mise en place d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant, les baies fixes étant permises, pour le remplacement d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre équipée de simple vitrage avant travaux ou mise en place d'une double fenêtre sur une fenêtre équipée de simple vitrage avant travaux. L'opération inclut le remplacement du dormant existant, sauf dans le cas de l'installation d'une double fenêtre..

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : **02/06/26**

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : **15/06/26**

Référence de la facture : **1**

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux : **8 RUE C**

Complément d'adresse :

*Code postal : **33000**

*Ville : **BRODEAUX**

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

L'opération ne correspond ni à l'installation de fenêtres dans les parties communes non chauffées du bâtiment, ni à la fermeture d'une loggia par des parois vitrées, ni à la construction d'une véranda à parois vitrées, ni à la création d'une ouverture dans une paroi opaque, ni au remplacement de vitrages sur une fenêtre ou porte-fenêtre existante, ni au remplacement d'une fenêtre équipée de double ou triple vitrage.

Caractéristiques des fenêtres, doubles fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres complètes identiques :

*Type de fenêtre (ne cocher qu'une case) : fenêtre(s) de toiture ou double(s) fenêtre(s) ou autre(s) fenêtre(s) ou porte(s)-fenêtre(s)

*Nombre de fenêtres, double fenêtres, fenêtres de toiture ou porte-fenêtres posées : **2**

*Surface totale de fenêtres, doubles fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres posées : **10**

*Coefficient de transmission surfacique U_w ($W/m^2.K$) : **1**

*Facteur solaire S_w : **1**

NB : Les facteurs de transmission solaire S_w sont évalués selon la norme NF P 50-777 et les coefficients de transmission thermique U_w des fenêtres ou portes-fenêtres selon la norme NF EN 14 351-1+A2.

A ne remplir que si les marque et référence de la fenêtre ou porte-fenêtre ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque(s) : **a**

*Référence(s) : **a**

Le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.

Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 9° pour la pose de parois vitrées verticales ou du 10° pour la pose de parois vitrées en toiture du I de l'article 1er du décret précité.

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous traitant par exemple) :

*Nom :

*Prénom :

*Raison sociale :

*N° SIRET : _____

* Le coût de l'opération lié à la présente partie A s'élève à: 2,00 € HT et 1,00 € TTC.

Nota. – Le coût de l'opération s'entend, selon la nature de l'opération, comme le coût de l'investissement ou du service lié à la mise en œuvre de l'opération, incluant, le cas échéant, les coûts d'installation. Lorsqu'il s'agit d'un service, il est indiqué, selon le cas, le coût annuel du service ou le coût ponctuel du service. Toutefois, lorsque l'opération consiste en la location d'un équipement ou d'un véhicule, il convient d'indiquer le coût mensuel de la location. Seuls les coûts éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie sont comptabilisés quand ils sont disponibles ou, à défaut, le coût total facturé.

* L'ensemble des aides financières, hors incitation financière du dispositif des certificats d'économies d'énergie, octroyées par des organismes publics au titre de l'opération liée à la présente partie A, est, à la date de la présente attestation sur l'honneur, d'un montant prévisionnel total de: €.

A2/ BAR-EN-104 (v.A54.2) : Mise en place d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant, les baies fixes étant permises, pour le remplacement d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte- fenêtre équipée de simple vitrage avant travaux ou mise en place d'une double fenêtre sur une fenêtre équipée de simple vitrage avant travaux. L'opération inclut le remplacement du dormant existant, sauf dans le cas de l'installation d'une double fenêtre..

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : **02/06/26**

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : **15/06/26**

Référence de la facture : **1**

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux : **8 RUE C**

Complément d'adresse :

*Code postal : **33000**

*Ville : **BRODEAUX**

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

L'opération ne correspond ni à l'installation de fenêtres dans les parties communes non chauffées du bâtiment, ni à la fermeture d'une loggia par des parois vitrées, ni à la construction d'une véranda à parois vitrées, ni à la création d'une ouverture dans une paroi opaque, ni au remplacement de vitrages sur une fenêtre ou porte-fenêtre existante, ni au remplacement d'une fenêtre équipée de double ou triple vitrage.

Caractéristiques des fenêtres, doubles fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres complètes identiques :

*Type de fenêtre (ne cocher qu'une case) : fenêtre(s) de toiture ou double(s) fenêtre(s) ou autre(s) fenêtre(s) ou porte(s)-fenêtre(s)

*Nombre de fenêtres, double fenêtres, fenêtres de toiture ou porte-fenêtres posées : **2**

*Surface totale de fenêtres, doubles fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres posées : **20**

*Coefficient de transmission surfacique U_w ($W/m^2.K$) : **1**

*Facteur solaire S_w : **1**

NB : Les facteurs de transmission solaire S_w sont évalués selon la norme NF P 50-777 et les coefficients de transmission thermique U_w des fenêtres ou portes-fenêtres selon la norme NF EN 14 351-1+A2.

A ne remplir que si les marque et référence de la fenêtre ou porte-fenêtre ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque(s) : **b**

*Référence(s) : **b**

Le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.

Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 9° pour la pose de parois vitrées verticales ou du 10° pour la pose de parois vitrées en toiture du I de l'article 1er du décret précité.

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous traitant par exemple) :

*Nom :

*Prénom :

*Raison sociale :

*N° SIRET : _____

* Le coût de l'opération lié à la présente partie A s'élève à: 3,00 € HT et 2,00 € TTC.

Nota. – Le coût de l'opération s'entend, selon la nature de l'opération, comme le coût de l'investissement ou du service lié à la mise en œuvre de l'opération, incluant, le cas échéant, les coûts d'installation. Lorsqu'il s'agit d'un service, il est indiqué, selon le cas, le coût annuel du service ou le coût ponctuel du service. Toutefois, lorsque l'opération consiste en la location d'un équipement ou d'un véhicule, il convient d'indiquer le coût mensuel de la location. Seuls les coûts éligibles au dispositif des certificats d'économies d'énergie sont comptabilisés quand ils sont disponibles ou, à défaut, le coût total facturé.

* L'ensemble des aides financières, hors incitation financière du dispositif des certificats d'économies d'énergie, octroyées par des organismes publics au titre de l'opération liée à la présente partie A, est, à la date de la présente attestation sur l'honneur, d'un montant prévisionnel total de: €.

B.-Bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie

(*) Nom du signataire : **X**

Prénom du signataire : **01-CAH**

(*) Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :

(*) Raison sociale du bénéficiaire :

(*) Numéro SIREN du bénéficiaire :

A défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de numéro SIREN en cochant cette case :

(mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas des copropriétés).

(*) Fonction du signataire : **Propriétaire occupant – Personne physique**

(*) Adresse : **8 RUE C**

Compléments d'adresse :

(*) Code postal : **33000**

(*) Ville : **BRODEAUX**

Pays : **FRANCE**

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

(*) Téléphone : **06 66 51 81 92**

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

(*) Courriel : **01-cah@gmail.com**

(indiquer : néant si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(*) La totalité du matériel a été installée par un tiers : oui non

L'installation est nécessairement réalisée en totalité par un tiers :

– lorsque la fiche requiert une qualification spécifique du professionnel installateur ;

– lorsque le bénéficiaire est une personne physique.

(*) Dans le cas où au moins une partie du matériel n'a pas été installée par un tiers, mes services techniques ont mis en œuvre ou achevé l'opération (ex. : installation de toutes les lampes, de toutes les pommes de douche, etc.) : oui non

(*) Non concerné par ces cas (l'opération ne nécessite aucune installation de matériel) :

(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie :

Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété où prend place l'opération d'économies d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté ;

Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.

Le bénéficiaire ne peut prétendre pour une même opération qu'à une seule contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

- que **OBLIGE TEST** m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie.
- que je fournirai exclusivement à **OBLIGE TEST** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération).
- que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale.
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) ou par **OBLIGE TEST** ou son partenaire (ou tout organisme désigné par ceux-ci), dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci. La réalisation effective d'un contrôle à la demande du demandeur ou de son partenaire (ou tout organisme désigné par ceux-ci) peut être une des conditions imposées par ces derniers pour le versement de leur contribution au financement de l'opération. Je m'engage à répondre aux demandes qui me seront faites dans le cadre des contrôles et, le cas échéant, à permettre l'accès au lieu de l'opération pour la réalisation de ces contrôles ;
- que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant;
- qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.
- que les équipements installés et mis en service dans le cadre de la ou des opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus seront maintenus en fonctionnement, selon les conditions spécifiques à ces équipements et au site concerné, au plus tôt jusqu'à l'expiration d'un délai de six ans à compter de l'achèvement de la ou des opérations ou jusqu'à la fin de la durée de vie conventionnelle mentionnée par la ou les fiches d'opérations standardisées à compter de l'achèvement de l'opération si cette dernière échéance est plus proche, sauf dérogation prévue par lesdites fiches.
- qu'aucune prime de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une prime de l'ANAH a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'octroi de la prime prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

Fait à

(*) Le

(*) Signature du bénéficiaire

Pour les personnes morales, son cachet et la signature du représentant

C. Professionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré la maîtrise d'œuvre

(*) Nom du signataire : **ALPHA**

Prénom du signataire : **Pierre**

(*) Fonction du signataire : **DG**

(*) Raison sociale : **Inst ALPHA**

Numéro SIRET : **88876776545438**

(*) Adresse : **5 rue cinq**

Code postal : **33000**

Ville : **Bordeaux**

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

(*) Téléphone : **05 54 55 67 89**

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

(*) Courriel : **preprod-evol+installateur-alpha@consoneo.com**

(indiquer : néant si le professionnel ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(*) En tant que représentant de l'entreprise :

ayant mis en œuvre ; ou

ayant assuré la maîtrise d'œuvre

de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :

– que je fournirai exclusivement à **OBLIGE TEST** l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération) ;

– que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;

– l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en œuvre cette opération ;

– que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées, que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie concernées et que les équipements installés, le cas échéant, dans le cadre de la ou des opérations ont été mis en service. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci.

Fait à

(*) Le

(*) Cachet et signature du professionnel

R1. Revenus du ménage bénéficiaire de l'opération hors opérations standardisées du secteur des transports

(*) Nom du signataire : **X**

Prénom du signataire : **01-CAH**

(*) Adresse : **8 RUE C**

Complément d'adresse :

(*) Code postal : **33000**

(*) Ville : **BRODEAUX**

Pays : **FRANCE**

Pour une opération engagée jusqu'au 31 mars 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

Téléphone :

Mobile :

Courriel :

Pour une opération engagée à compter du 1er avril 2021, indiquer les coordonnées suivantes :

(*) Téléphone : **06 66 51 81 92**

(indiquer un numéro de téléphone fixe ou de téléphone portable)

(*) Courriel : **01-cah@gmail.com**

(indiquer : néant si le bénéficiaire ne dispose pas d'une adresse de courriel)

(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : en tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste que :

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau B et supérieurs ou égaux aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(*) Nombre de personnes :

Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

(*) Nombre de foyers fiscaux :

(*) Nom (s) et prénom (s) du (des) premier (s) déclarant (s) des autres foyers fiscaux :

Les revenus de mon ménage sont inférieurs aux plafonds du tableau A ci-dessous, et mon ménage comporte :

(*) Nombre de personnes : **1**

Si mon ménage comporte plusieurs foyers fiscaux et que les pièces justificatives des revenus sont les avis d'imposition :

(*) Nombre de foyers fiscaux :

(*) Nom (s) et prénom (s) du (des) premier (s) déclarant (s) des autres foyers fiscaux :

Tableau A

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions
1	24 031	17 363
2	35 270	25 393
3	42 357	30 540
4	49 455	35 676
5	56 580	40 835
Par personne supplémentaire	7 116	5 151

Tableau B

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage en Île-de-France (€)	Plafonds de revenus du ménage pour les autres régions
1	29 253	22 259
2	42 933	32 553
3	51 564	39 148
4	60 208	45 735
5	68 877	52 348
Par personne supplémentaire	8 663	6 598

Fait à

(*) Le

(*) Signature du bénéficiaire

Mentions finales

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques pour le ministère chargé de l'énergie, sous la responsabilité de la Direction générale de l'énergie et du climat, destinés au contrôle des demandes de certificats d'économies d'énergie (CEE) et à évaluer le dispositif des CEE. Dans ce cadre, vous êtes susceptible d'être contacté, à l'initiative du ministère chargé de l'énergie, pour l'évaluation ou la réalisation d'un contrôle sur place de la bonne réalisation de l'opération. En signant le présent document, vous reconnaissez votre consentement au traitement de vos données.

Conformément à la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de traitement de ces données à l'adresse suivante:

Direction générale de l'énergie et du climat, ministère de la transition écologique et solidaire, 92055 La Défense Cedex,
ou par courriel: cee@developpement-durable.gouv.fr;
ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr.

Si vous estimez, après avoir contacté le responsable de traitement ou le délégué indiqué ci-dessus, que vos droits ne sont pas respectés, vous avez également la possibilité d'adresser une réclamation relative aux traitements mis en oeuvre à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

lam virtutem ex consuetudine vitae sermonisque nostri interpretemur nec eam, ut quidam docti, verborum magnificentia metiamur virosque bonos eos, qui habentur, numeremus, Paulos, Catones, Galos, Scipiones, Philos; his communis vita contenta est; eos autem omittamus, qui omnino nusquam reperiuntur.

In his tractibus navigerum nusquam visitur flumen sed in locis plurimis aquae suapte natura calentes emergunt ad usus aptae multiplicium medelarum. verum has quoque regiones pari sorte Pompeius Iudaeis domitis et Hierosolymis captis in provinciae speciem delata iuris dictione formavit.

Quibus ita scelestis patris Paulus cruore perfusus reversusque ad principis castra multos coopertos paene catenis adduxit in squalorem deiectos atque maestitiam, quorum adventu intendebantur eculi uncosque parabat carnifex et tormenta. et ex is proscripti sunt plures actique in exilium alii, non nullos gladii consumpsere poenales. nec enim quisquam facile meminit sub Constantio, ubi susurro tenus haec movebantur, quemquam absolutum.

Ardeo, mihi credite, Patres conscripti (id quod vosmet de me existimatis et facitis ipsi) incredibili quodam amore patriae, qui me amor et subvenire olim impendentibus periculis maximis cum dimicatione capitis, et rursus, cum omnia tela undique esse intenta in patriam viderem, subire coegit atque excipere unum pro universis. Hic me meus in rem publicam animus pristinus ac perennis cum C. Caesare reducit, reconciliat, restituit in gratiam.

Nunc vero inanes flatus quorundam vile esse quicquid extra urbis pomerium nascitur aestimant praeter orbos et caelibes, nec credi potest qua obsequiorum diversitate

coluntur homines sine liberis Romae.

Quam quidem partem accusationis admiratus sum et moleste tuli potissimum esse Atratino datam. Neque enim decebat neque aetas illa postulabat neque, id quod animadvertere poteratis, pudor patiebatur optimi adulescentis in tali illum oratione versari. Vellem aliquis ex vobis robustioribus hunc male dicendi locum suscepisset; aliquanto liberius et fortius et magis more nostro refutarem istam male dicendi licentiam. Tecum, Atratine, agam lenius, quod et pudor tuus moderatur orationi meae et meum erga te parentemque tuum beneficium tueri debeo.

Hinc ille commotus ut iniusta perferens et indigna praefecti custodiam protectoribus mandaverat fidis. quo conperto Montius tunc quaestor acer quidem sed ad lenitatem propensior, consulens in commune advocatos palatarum primos scholarum adlocutus est mollius docens nec decere haec fieri nec prodesse addensque vocis obiurgatorio sonu quod si id placeret, post statuas Constantii deiectas super adimenda vita praefecto conveniet securius cogitari.

Itaque tum Scaevola cum in eam ipsam mentionem incidisset, exposuit nobis sermonem Laeli de amicitia habitum ab illo secum et cum altero genero, C. Fannio Marci filio, paucis diebus post mortem Africani. Eius disputationis sententias memoriae mandavi, quas hoc libro exposui arbitrato meo; quasi enim ipsos induxi loquentes, ne 'inquam' et 'inquit' saepius interponeretur, atque ut tamquam a praesentibus coram haberi sermo videretur.

Restabat ut Caesar post haec properaret accitus et abstergendae causa suspicionis sororem suam, eius uxorem, Constantius ad se tandem desideratam venire multis fictisque blanditiis hortabatur. quae licet ambigeret metuens saepe cruentum, spe tamen quod eum lenire poterit ut germanum profecta, cum Bithyniam introisset, in statione quae Caenos Gallicanos appellatur, absumpta est vi febrium repentina. cuius post obitum maritus contemplanus cecidisse fiduciam qua se fultum existimabat, anxia cogitatione, quid moliretur haerebat.

Sed ut tum ad senem senex de senectute, sic hoc libro ad amicum amicissimus scripsi de amicitia. Tum est Cato locutus, quo erat nemo fere senior temporibus illis, nemo prudentior; nunc Laelius et sapiens (sic enim est habitus) et amicitiae gloria excellens de amicitia loquetur. Tu velim a me animum parumper avertas, Laelium loqui ipsum putes. C. Fannius et Q. Mucius ad socerum veniunt post mortem Africani; ab his sermo oritur, respondet Laelius, cuius tota disputatio est de amicitia, quam legens te ipse cognosces.

Non ergo erunt homines deliciis diffluentes audiendi, si quando de amicitia, quam nec usu nec ratione habent cognitam, disputabunt. Nam quis est, pro deorum fidem atque hominum! qui velit, ut neque diligat quemquam nec ipse ab ullo diligatur, circumfluere omnibus copiis atque in omnium rerum abundantia vivere? Haec enim est tyrannorum vita nimirum, in qua nulla fides, nulla caritas, nulla stabilis benevolentiae potest esse fiducia, omnia semper suspecta atque sollicita, nullus locus amicitiae.

Fuerit toto in consulatu sine provincia, cui fuerit, antequam designatus est, decreta provincia. Sortietur an non? Nam et non sortiri absurdum est, et, quod sortitus sis, non habere. Proficiscetur paludatus? Quo? Quo pervenire ante certam diem non licebit. ianuario, Februario, provinciam non habebit; Kalendis ei denique Martiis nascetur repente provincia.

Sed fruatur sane hoc solacio atque hanc insignem ignominiam, quoniam uni praeter se inusta sit, putet esse leviolem, dum modo, cuius exemplo se consolatur, eius exitum expectet, praesertim cum in Albucio nec Pisonis libidines nec audacia Gabini fuerit ac tamen hac una plaga conciderit, ignominia senatus.

Cum haec taliaque sollicitas eius aures everberarent expositas semper eius modi rumoribus et patentes, varia animo tum miscente consilia, tandem id ut optimum factu elegit: et Vrsicinum primum ad se venire summo cum honore mandavit ea specie ut pro rerum tunc urgentium captu disponderetur concordi consilio, quibus virium incrementis Parthicarum gentium a arma minantium impetus frangerentur.

Alii summum decus in carruchis solito altioribus et ambitioso vestium cultu ponentes sudant sub ponderibus lacernarum, quas in collis insertas cingulis ipsis adnectunt nimia subtegminum tenuitate perflabiles, expandentes eas crebris agitationibus maximeque sinistra, ut longiores fimbriae tunicaeque perspicue luceant varietate liciorum effigiatae in species animalium multiformes.

Principium autem unde latius se funditabat, emersit ex negotio tali. Chilo ex vicario et coniux eius Maxima nomine, questi apud Olybrium ea tempestate urbi praefectum, vitamque suam venenis petitam adseverantes inpetrarunt ut hi, quos suspectati sunt, ilico rapti conpingerentur in vincula, organarius Sericus et Asbolius palaestrita et aruspex Campensis.

Eius populus ab incunabulis primis ad usque pueritiae tempus extremum, quod annis circumcluditur fere trecentis, circummurana pertulit bella, deinde aetatem ingressus adultam post multiplices bellorum aerumnas Alpes transcendit et fretum, in iuvenem erectus et virum ex omni plaga quam orbis ambit inmensus, reportavit laureas et triumphos, iamque vergens in senium et nomine solo aliquotiens vincens ad tranquilliora vitae discessit.

Vita est illis semper in fuga uxoresque mercenariae conductae ad tempus ex pacto atque, ut sit species matrimonii, dotis nomine futura coniunx hastam et tabernaculum offert marito, post statum diem si id elegerit discessura, et incredibile est quo ardore apud eos in venerem uterque solvitur sexus.

Post hoc impie perpetratum quod in aliis quoque iam timebatur, tamquam licentia crudelitati indulta per suspicionum nebulas aestimati quidam noxii damnabantur. quorum pars necati, alii puniti bonorum multatione actique laribus suis extorres nullo sibi relicto praeter querelas et lacrimas, stipe conlaticia victitabant, et civili iustoque imperio ad voluntatem converso cruentam, claudebantur opulentae domus et clarae.

Quo cognito Constantius ultra mortalem modum exarsit ac nequo casu idem Gallus de futuris incertus agitare quaedam conducentia saluti suae per itinera conaretur, remoti sunt omnes de industria milites agentes in civitatibus perviis.

De plus, il est rappelé aux signataires de la présente attestation sur l'honneur que toute fausse déclaration expose notamment aux sanctions prévues au code pénal (article 441-7): « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait:

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts;

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère;

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.»